

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR DU 23 novembre 2004

Etaient présents ou représentés :

Al. BACHELOT, Ch. BACHOC, A. HÉNAUT, M. MATIGNON,
R. COULANGEON, M-Ch. COUNILH, E. MATHERON, Ch. MENINI, A. PECHER
Ch. DURAND,
C. ROMO, B. PHARAMOND dit D' COSTA, A. SARTHOU, B. MERY, M. GENDULPHE, E. BALANDRAUD
A. BOURGEADE, J. MISSELIS, X. SORBE

Invités : E. AMAR, A. BRAQUELAIRE, R. NAMYST, N. LABESSE, F ; VANDERBECK

Membres absents excusés : J. BENOIS-PINEAU, C-H. BRUNEAU, Ch. RETORE, G. CARBOU, M. COLIN, Ch. BON ST COME, C. METIVIER, J-P. DUFOUR, A-M. KEISER

Ordre du jour :

- 1 Accueil des nouveaux Conseillers
- 2 Approbation du compte-rendu du précédent Conseil
- 3 Positionnement de l'UFR dans le cadre de l'Université de Bordeaux
- 4 Nomination de responsables
- 5 Moyens
 - Répartition des charges
 - Primes de Responsabilités Pédagogiques
 - Budget 2005
- 6 Habilitation de la Licence Professionnelle SIL et de la MIAGE
- 7 Questions diverses

1 - Accueil des nouveaux Conseillers

Le directeur accueille les deux étudiants élus lors des dernières élections partielles : les doctorants M. Gendulphe et E. Balandraud. Il profite de l'occasion pour rappeler le rôle du Conseil tel qu'il est défini dans les statuts et invite les conseillers à faire des propositions de questions à porter à l'ordre du jour des réunions du Conseil, à s'approprier les débats en son sein et à ne pas oublier leurs responsabilités en tant qu'élus.

2 - Le compte-rendu du précédent Conseil est approuvé à l'unanimité.

3 - Positionnement de l'UFR dans le cadre de l'Université de Bordeaux

B. Erez rappelle que lors de la Rentrée solennelle des Universités de Bordeaux, début octobre, les quatre présidents des universités bordelaises ont signé un document, que l'on peut lire comme une volonté d'améliorer les collaborations entre les différents établissements. Le document préconise qu'un cadre possible pour donner forme à cette volonté est celle d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), dénommé Université de Bordeaux. Le Conseil se doit de réfléchir au positionnement de l'UFR dans ce contexte, sans oublier qu'une "régionalisation" accrue semble être présente dans tous les projets d'évolution du paysage universitaire et, par exemple, du CNRS.

L'IMB s'est déjà réunie pour discuter de ce qu'impliquerait le projet Larrourou/Mégie pour les mathématiques bordelaises. Deux conclusions de la réunion sont présentées : (a) l'envie de faire émerger un projet intégrant les envies et les spécificités de toutes les équipes de l'IMB, et (b) la nécessité de maintenir un soutien équivalent à celui apporté par la structuration forte au niveau national des mathématiques.

Au LaBRI le problème qui reste d'actualité est celui de l'"arrivée de l'INRIA".

E. Amar et E. Matheron s'interrogent sur la pertinence et l'originalité du projet de création d'un PRES : sans plus de précisions, on pourrait y lire une simple envie de rationaliser les moyens et permettre un désengagement de l'Etat. B. Erez pense que le projet n'est pas l'anticipation d'une réponse qui serait souhaitée par le Ministère. Cependant il note que la démarche n'est pas aussi originale qu'on l'a présentée, par exemple, dans la presse locale : des démarches de regroupement analogues ont déjà été entreprises sur les sites de Grenoble, Strasbourg, Lille, ... et l'Université Pierre-et-Marie-Curie s'est récemment rapprochée de Dauphine et de la Sorbonne Nouvelle.

A. Bachelot note qu'il est bien connu que la multiplicité de structures permet souvent de multiplier les moyens. A contrario, B. Erez regrette les difficultés que créent les découpages institutionnels dans la gestion courante et, plus grave, dans le montage cohérent de projets de formation ou de recherche.

F. Vanderbeck évoque les problèmes et lourdeurs qu'occasionne le fait que certains parcours du Master spécialité Ingénierie Mathématique font appel à des intervenants venant de quatre établissements différents. Cet état de fait est confirmé par B. Erez, qui propose d'organiser une réunion conjointe des Conseils de l'UFR Math-Info et de l'UFR Sciences et Modélisation de Bordeaux 2, pour débattre de ces questions.

La proposition est retenue.

4 - Nomination de responsables

Les statuts prévoient que le Conseil procède à la nomination d'un certain nombre de responsables, dont le directeur de l'Ecole Mathématique et Informatique (EMI), la préparation à l'Agrégation externe et la préparation à l'Agrégation interne. Ce point avait déjà été abordé lors de la dernière réunion du Conseil, mais des participants à la réunion avaient souhaité avoir un délai pour s'informer sur le bien fondé des propositions faites. N'ayant pas reçu de remarques depuis, le directeur ne change pas les propositions.

Le Conseil nomme J.-F. Jaulent à la direction de l'EMI avec 9 voix pour, 1 contre et 6 blancs.

Craignant avoir procédé trop rapidement, B. Erez invite les conseillers à poser toute question jugée utile afin d'éviter un vote blanc "pour manque d'informations". E. Matheron considère cette prise de précautions déplacée. A. Bachelot considère qu'il faut saluer le dévouement des collègues qui proposent de donner de leur temps au service de la communauté et traduit ceci par la nécessité de donner des messages clairs lors des votes. En répondant à une question, B. Erez précise que le refus d'une proposition ne bloque pas le fonctionnement, et que par conséquent les conseillers doivent se sentir libres d'exprimer leur conviction profonde.

Le Conseil nomme M. Matignon comme responsable de la préparation à l'Agrégation externe avec 16 voix pour et 1 blanc.

Le Conseil nomme R. Deville comme responsable de la préparation à l'Agrégation interne avec 16 voix pour et 1 blanc.

5 - Moyens

➤ Répartition des charges

Les conseillers reçoivent un document résumant le potentiel enseignant et la situation de la répartition des charges dans les formations en mathématiques et informatique à Bordeaux 1 (voir Annexe 1). Ce tableau a été préparé, sur le modèle introduit l'année passée, par N. Labesse et R. Namyst sur la base des données fournies par les répartiteurs, Y. Taussat et G. Bianchi. Une analyse rapide montre que :

- la suppression de la deuxième année de DEUG entraîne une baisse des charges ;
- le nombre d'heures reportées ne baisse pas ;
- le cadrage pourra être respecté.

J. Misselis pense qu'il est important, en plus des chiffres, de mettre en évidence les efforts de mutualisation. Il s'interroge sur le sens à donner à la relative faiblesse des enseignements assurés par des intervenants extérieurs, malgré l'existence de nombreux parcours professionnalisants. Il ne faudrait pas que cela signifie un fonctionnement en vase clos. B. Erez précise que les enseignants de l'UFR interviennent dans

beaucoup de formations en plus de celles gérées par les équipes de l'UFR. Ceci dénote un premier type d'ouverture. Pour ce qui est de l'ouverture de nos formations, il met en exergue la MIAGE, qui se distingue par un partenariat particulièrement fort avec des entreprises, concrétisé sous diverses formes et gardé vivant à l'aide d'un Conseil de perfectionnement très suivi. A. Braquelaire réaffirme le souhait d'ouvrir d'avantage les formations en informatique au niveau master, mais rappelle les difficultés rencontrées. Des efforts sont faits, mais ceux-ci se traduisent souvent par des interventions très brèves et qui ne sont donc pas visibles dans une présentation chiffrée.

M. Gendulphe rappelle qu'il est souvent demandé aux moniteurs d'assurer plus d'enseignements que leur statut ne prévoit. Ceci est particulièrement mal vécu, surtout au moment où l'Etablissement vient de décider de revenir sur les dérogations accordées aux doctorants concernant les droits d'inscription. R. Coulangeon note que ce qui est demandé aux moniteurs ne serait pas accepté par aucun statutaire.

Il est clair qu'il faut se donner les moyens d'éviter ces dérapages, dus à la complexité de la gestion des services (composer des services de 64h avec des charges de taille variable, faire en sorte que les étudiants ne voient pas "défiler" trop d'intervenants pour un même enseignement). Par ailleurs, il est recommandé aux doctorants de formuler leurs objections à la décision concernant les inscriptions par écrit, de manière à permettre au Conseil de porter leurs revendications (si elles apparaissaient vraiment fondées).

➤ Primes de Responsabilités Pédagogiques

B. Erez présente quelques responsabilités nécessaires au bon fonctionnement des équipes pédagogiques, mises en évidence lors de la dernière réunion du Conseil pédagogique, et non répertoriées pour l'instant. Il s'agit de :

- correspondant à la Bibliothèque Universitaire
- correspondant Apogée
- correspondant CREMI
- coordinateur de l'évaluation
- chargé de communication.

De plus, à la suite de l'adoption de la charte des examens par le CA de l'Université, seront nommés des présidents de jury.

Il est clair que plusieurs responsabilités pourront être assurées par la même personne.

Par ailleurs, le directeur regrette le manque de développement des relations internationales, malgré la nomination d'un coordinateur. Il le regrette d'autant plus qu'il voit les résultats obtenus par l'Ecole MATMECA grâce aux efforts du collègue en charge de l'international à l'Ecole.

J. Misselis pense qu'il y a le potentiel à l'UFR pour développer des actions incisives à l'international, notamment pour accompagner le rayonnement de la MIAGE.

➤ Budget 2005

Le Conseil d'administration de l'Université a décidé de réserver la somme de 240 000 € pour le fonctionnement de l'UFR. Cette somme est d'environ 11 000 € inférieure à la dotation de 2004 et de 20 000 € à celle de 2005. Cette baisse n'a pas été suffisamment argumentée pour que le directeur puisse l'expliquer au Conseil. Par contre, le VP CA s'est engagé à reverser aux composantes des crédits supplémentaires dès que le budget le permettrait. En clair, il y aurait, lors d'une décision budgétaire modificative, redistribution de reliquats éventuels.

En pratique, il s'agit donc de voir comment distribuer sur les CR la baisse de 11 000 €. Les responsables ont été interrogés pour mettre en évidence d'éventuels projets exceptionnels. Le CREMI doit améliorer le dispositif de refroidissement de la salle des serveurs. Il travaille avec la DIC sur un projet pilote, qui nécessiterait entre 25 et 30 000 €. La MIAGE rappelle le projet d'équipement en portables des étudiants de master 2, dont le nombre devrait doubler cette année.

A la lumière de ces projets, et tenant compte de la faible importance de certaines lignes,

la répartition présentée en annexe est votée avec 18 voix pour et une voix contre..

6 – Habilitations de la Licence Professionnelle SIL et de la MIAGE

Boas Erez présente la demande de renouvellement d'habilitation de la Licence Professionnelle Systèmes Informatiques et Logiciels portée par le Département d'Informatique de l'IUT, ainsi que la demande de renouvellement de la MIAGE qui avait été habilitée pour 2 ans.

Après discussion, les demandes sont mises aux voix.

Les demandes de renouvellement d'habilitation sont acceptées à l'unanimité des présents.

7 – Questions diverses

➤ B. Erez propose à A. Bourgade de relater les entretiens eus avec les membres de la Commission pour le Titre d'Ingénieur (CTI) venus inspecter MATMECA. Il ressort que la qualité de la formation des élèves est indiscutable. Par contre le recrutement et l'insertion sont à surveiller : l'Ecole vient de rentrer dans le concours Télécom-INT, la position de la formation des ingénieurs par rapport au master d'ingénierie mathématique poserait problème. La formation en langues étrangères est à améliorer et le soutien de l'Etablissement en personnel IATOS devrait être plus affirmé.

➤ B. Erez annonce que la prochaine réunion du Conseil se fera avec le Conseil scientifique et portera sur la documentation scientifique : budget de la BMI, accès des étudiants à la documentation scientifique (suite et fin), documentation électronique (point d'information sur les développements récents).

B. EREZ
Directeur de l'UFR

**UFR Mathématiques et
Informatique**

BUDGET 2005

Unité Budgétaire : UFR Mathématiques et Informatique

CENTRES DE RESPONSABILITE	DOTATION UFR 2004	CRÉDITS OUVERTS 2004	PROPOSITION DOT. THÉOR. 2005	PROPOSITION DOT. INIT. 2005
1001 - DIRECTION DE L'UFR	30 940 €	74 212 €	29 000 €	22 000 €
1101 - LICENCE D'INFO	5 000 €	5 000 €	5 000 €	3 500 €
1102 - MIAGE	15 000 €	51 095 €	15 000 €	11 500 €
1103 - MASTER D'INFO	16 500 €	22 261 €	14 500 €	11 000 €
1202 - IREM	0 €	78 600 €	0 €	0 €
1203 - ECOLE MATH - INFO	13 500 €	39 215 €	13 500 €	10 500 €
1301 - LICENCE MATH ET INGÉ MATH	4 000 €	4 000 €	4 000 €	3 000 €
1302 - MASTER MATH ET INGÉ MATH	12 000 €	18 685 €	12 000 €	9 000 €
1401 - CREMI	43 000 €	47 000 €	43 000 €	43 000 €
1402 - PROJETS RÉGION MATH	38 000 €	102 838 €	35 000 €	35 000 €
1403 - PROJETS RÉGION INFO	62 000 €	154 753 €	58 000 €	58 000 €
1501 - IMPRIMERIE	0 €	34 703 €	0 €	0 €
1601 - DEPARTEMENT D'INFORMATIQUE	5 000 €	19 000 €	5 000 €	4 500 €
1701 - DEPARTEMENT DE MATHS PURES	3 000 €	5 661 €	3 000 €	2 500 €
1801 - DEPARTEMENT D'INGÉ MATH	3 000 €	7 500 €	3 000 €	2 500 €
TOTAL	250 940 €	664 523 €	240 000 €	216 000 €

La différence entre crédits ouverts et dotation provient de ressources propres (formation continue, taxe d'apprentissage, frais d'inscription, etc.) + reports 2003